L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 7 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE.—Six terrains et bâtisses dans l'ilot compris entre les rues Galvez, Abadie, Miro et Ossaga, 3me district, S. Blasini, 58 Royale. 24 juil—4 dim

A VENDRE. — Une vacherie, située coin des rues Edmund et Green. S'adresser sur les lieux. 5 août—1m.

DEMANDES.

On demande une servante au No. 210 rue Dorgenois, entre les rues Hôpital et Barracks. 7août—1f

UN Français, demeurant à la Nouvelle-Orléans depuis nombre d'années, désire trouver de l'emploi, en ville ou à la campagne, comme jardinier ou palefrenier ; il se rendra également utile. S'adresser à la Pharmacie Mercier, à Carrollton, en face du marché. 4août—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John H. Kennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,099.—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John Hanson Kennard, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 août—7 12 18

Succession de John B. Crequine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 15,248.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. Barrett, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—août 2 7

Succession de Anna Maria Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,660—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte final provisoire présenté par Peter Ostheimer, exécuteur testamentaire dûtif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
28 juil—28—2 7 août Greffier.

Succession de Dorothea Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,810.—Division D.—Attendu que Johanna Augusta Weaver a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres testamentaires dûtes dans la succession de feue Dorothea Miller, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
5 août—5 10 14 Greffier.

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,937.—Division D.—Attendu que Josias A. Latour a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dûtif dans la succession de feu Salvador Fernandez, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 août—5 10 14

Succession de Mme Catherine Walters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,078—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte présenté par M. J. Barrett, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 août—2 6 10

Succession de Henry Louis Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 20,238—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sarah Hines, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juil—29—3 7 août

Succession de Romain Buisière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,813—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. J. Laiche, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—août 2 7

VENTES PAR LE CONSTABLE

Charles A. Beck vs James Clarke.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No. 12,750—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, aux écuries de Leonard, rue Barone entre Gravier et Union le MARDI, 16 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un cheval, une charrette a lait et 8 vaches.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 août—6, 10, 14

George Barons vs Mme Eliza Caron et N. Caron.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No 13,023—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité agissant comme juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local No 32 rue Adèle près Tchoupitoulas, le SAMEDI 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un mulet et harnais, un wagon, un lot de bards vides, un lot de bardeaux d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 août—4 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—MERCREDI, 10 août 1887, à 2 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District lancé le 9 juillet, 1887, dans l'affaire intitulée : La succession de H. M. et L. M. Hyams. No 339 du dossier de la dite Cour il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite :
Un morceau de terre dans la paroisse d'Iberville, étant le No 57 contenant 11, rangé 10 est, comptant 160 24-100 acres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
L'acte de vente prédésigné Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 juillet—10, 17, 24, 31—Août—6, 10.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire spécial, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, **et ses Grands Tirages Semestriels** auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 9 AOUT 1887.

GROS LOT: $15,000

AVIS.—Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100 ..	200..	20,000
100 ..	100..	10,000
1000 ..	50..	50,000
9,179 Lots s'élevant à		$335,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On n'acceptera au service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tira un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Prêtez-vous donc des contrefaçons et des pièces mensongères.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. N. Grunewald vs. Mme Alice C. Bouligny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré No 1 contenant environ 1 arpent, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Basin et Franklin, étant la partie inférieure du terrain primitif No 10, dit carré numéroté trente-six pieds, un pouce de façade rue du Bassin, sur une profondeur de trente deux pieds six pouces et dit plus exactement dans un acte passé le 19 juin 1886 devant Wm. H. Seymour, notaire, et ou cet désigné par le No trois le terrain en litige.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Cousley, selon un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.
Le dit lot est une portion du lot primitif numéro un du dit lot, lequel par les Allen Cousley, étant, d'après un acte pardevant A. K. Bienvenu, ex-notaire en cette ville, le 7 mai 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Du comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, soit trois cent cinquante dollars ($350) dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an, du 13 avril 1886 jusqu'à paiement—cinq pour cent, principal et intérêt, honoraires d'avocat, quatre piastres, frais pour copie de l'acte—les frais de pesage et de vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumant jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un certain billet de trois cent cinquante dollars, souscrit par la défenderesse, Mme Bouligny à son propre ordre et par elle endossé (avec l'autorisation de son époux), daté du 3 avril 1886 et fait payable deux ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété—concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.
3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—3sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de pharmacie, etc., comptes à recevoir

Haldan Rordam vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,718—En vertu d'un ordre de vente en date le 1er août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI 15 août 1887 à 2 heures p. m. de la propriété ci-après décrite à savoir :
Au local No. 220 rue Canal entre Franklin et Bienville, le contenu de la pharmacie consistant en bouteilles de drogues, comptoir de prescription, une grande balance, comptoir, vitrines, vitrines à bouteilles à drogues et à medicaments, etc.
Aussi un lot de comptes à recevoir.
Le tout conformément à un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 août—4 11 18

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

DÉPENSES POUR L'EXÉCUTIF.

Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la No 136 des Actes de la Législature de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1886, nous, SAMUEL DOU GLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, ajoutons avoir vérifié et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il a été déposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct :

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 5 janvier 1886, et inséré dans le feuille de l'Times-Democrat, journaux publics à la Nouvelle-Orléans, conformément à la section 41 de la loi susdite, ainsi publiée en cette ville.....$100,000 00

Montant des timbres judiciaires reçu de James Buckley, l'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lui livré le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres.....750 00

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886 deux cent quatre-vingt-dix mille piastres.....290,000 00

Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1886.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts.....468,629 75

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, six mille six cent six piastres, 87 cts.....10,606 87

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finie le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis savoir :

A James Buckley, d'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lui livré le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres.....750 00

En paiement de fournitures de bureau livrés aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit, en vertu de la loi 132 de 1880, deux mille cinq cent cinquante-cinq piastres, 12 cts.....2,555 13

Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante-huit piastres, 89 cts.....94,158 89

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quatre piastres, 02 cts.....97,464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, dans la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,647.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré No 1 contenant environ 1 arpent, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Basin et Franklin, étant la partie inférieure du terrain primitif No 10, dit carré numéroté trente-six pieds, un pouce de façade rue du Bassin, sur une profondeur de trente deux pieds six pouces et dit plus exactement dans un acte passé le 19 juin 1886 pardevant Wm. H. Seymour, notaire, et ou cet désigné par le No trois le terrain en litige.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Cousley, selon un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886. Lequel moyennant de terre est à l'arrière du terrain acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm. E. Lamy, épouse, par acte passé pardevant A. K. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, en mai 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs due, soit trois cent quatre-vingt dollars et soixante-six et deux tiers de cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886 jusqu'à parfait paiement, frais de pesage et de vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumant jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un certain billet de trois cent quarante-un dollars et soixante six et deux tiers de cents souscrit par la défenderesse, Mme Bouligny à son propre ordre et par elle endossé (avec l'autorisation de son époux), daté du 3 avril 1886 et fait payable deux ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.
3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—3sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,64.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré No 1 contenant environ 1 arpent, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Basin et Franklin, étant la partie inférieure du terrain primitif No 10, dit carré numéroté trente-six pieds, un pouce de façade rue du Bassin, sur une profondeur de trente deux pieds six pouces et dit plus exactement dans un acte passé le 19 juin 1886 pardevant Wm. H. Seymour, notaire, et ou cet désigné par le No trois le terrain en litige.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Cousley, selon un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886. Lequel moyennant de terre est à l'arrière du terrain acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm. E. Lamy, épouse, par acte passé pardevant A. K. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, en mai 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs due, soit trois cent quatre-vingt dollars et soixante-six et deux tiers de cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886 jusqu'à parfait paiement, frais de pesage et de vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumant jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un certain billet de trois cent quarante-un dollars et soixante six et deux tiers de cents souscrit par la défenderesse, Mme Bouligny à son propre ordre et par elle endossé (avec l'autorisation de son époux), daté du 3 avril 1886 et fait payable deux ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.
3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—3sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Tardo vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,478—Division C—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 10 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de comptes à recevoir, d'après un inventaire dressé par mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30juil—30—2,6 10août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit.

H. C. Miller et H. H. Price vs. Le Gulf Rice Milling Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,295.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur la place des Délices, le LUNDI, 15 août 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de broyeurs de riz poulies, "couplings" engrenages, clefs, etc.
Un lot de tuyaux caoutchouc. Plusieurs grandes pierres.
Un lot de tiff de fer. Vieux fer. Un lidier. Un lot de bras et boulons et éventail. Un lot de meubles de bureaux, etc., etc., appartenant à la défenderesse et qui se trouvent sur les lots Nos 175, 180 et 182 South Peters, entre St-Joseph et Julius, et qui seront enfoncés à un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Etant le deuxième et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour qu'elle rapporte la somme de douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un cautionnement avec une bonne et solvable sécurité, portant intérêt à raison de dix pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera au comptant le montant d'impression, les frais du shérif, du greffier, du gardien, étant en tout à environ quatre cents piastres ($400).
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 août—3 9 13 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant.

—Dans l'affaire de la—

Succession de Paul Grima.

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District paroisse St-Jacques—Etat de la Louisiane—No 1263.—En vertu d'un ordre de vente, daté de la Première Cour Civile de District pour la paroisse St-Jacques dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de la ville le MARDI 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Le neuvième indivis d'un certain lot de terre (**sans les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent**) situé dans les rues Liberty, Gravier et Carondelet, ayant quatre-vingts pieds de façade sur Liberty et cent pieds de profondeur du côté le plus proche de la rue Gravier, cent soixante six pieds sept pouces de profondeur du côté le plus proche de la rue Carondelet, cent soixante six pieds sept pouces de profondeur du côté le plus proche de la rue Liberty, et cent soixante six pieds de largeur en arrière, ledit lot étant borné par les rues Liberty, Gravier, Carondelet et Liberty, et faisant partie du lot numéro quatre-vingts de la section 2 de la Nouvelle-Orléans, dans l'ancienne ville de Lafayette